

# Circuit du BOIS DE LA RABASSE

PLUMAUGAT



## L'allée couverte

L'allée couverte du site de **Queloscouët** est une sépulture collective datant probablement du **Néolithique tardif**, soit entre - 10 000 et - 2 000 avant notre ère. L'ensemble est en mauvais état, avec des éparpillements sur une grande surface, et a déjà pu être déplacé dans le passé. **Une allée couverte prend la forme d'un couloir dessiné par des montants latéraux de pierre**, avec parfois une **chambre funéraire** au bout de ce couloir. L'ensemble est couvert de dalles jointives, et le tout est abrité sous un tumulus de pierres et de terre, qui subsiste rarement. Plusieurs inhumations y avaient lieu, la tombe étant ouverte à chaque fois.



## Le lavoir couvert

Le lavoir communal, situé **route de Lanrelas**, a été construit dans les années **1940**. Il était **alimenté en eau par une source**. Il existait d'autres lavoirs sur la commune, mais ceux-ci étaient, pour la plupart, privés. Les femmes, notamment celles habitant le bourg, y descendaient en général avec le linge dans une brouette, pour ensuite le brosser, le rincer, le tordre, le battre... agenouillées au bord du bassin sur leur caisse à laver. C'était une corvée pénible, mais qui leur permettait de se retrouver et d'échanger.

## La fontaine de Quesnon

Jusqu'à l'arrivée de l'eau courante dans les années 1970, cette petite fontaine, qui ne se tarit jamais, a procuré en toutes saisons l'eau dont avaient besoin les habitants de Quesnon. On descendait par de petites marches pour puiser l'eau dans le bassin. Puis, on remontait lentement la pente, les bras tirés par la lourde charge. Un cercle de tonneau astucieusement posé sur les seaux tenait les éclaboussures à distance des sabots et des vêtements. **La fontaine a longtemps été entretenue par la famille Benis**. Dissimulée peu à peu par la végétation, elle a retrouvé l'air libre en 2020 grâce à l'association du patrimoine de Plumaugat.

### Rando-fiche - version 1.0 émise en juillet 2024

Tout droit réservé, reproduction interdite sans autorisation.

Création fiche/suivi projet/descriptif/cartographie :

CDSI FFRandonnée Comité 22

Articles : Association du Patrimoine Plumaugat

Mise en page : © APM / L'Explograf – 02 96 79 05 02

Entretien sentier et balisage :

Association du Patrimoine Plumaugat



02 96 76 25 65  
cotes-darmor.ffrandonnee.fr



www.dinan-agglomeration.fr



Mairie de Plumaugat  
02 96 83 12 31  
www.plumaugat.fr



0 810 810 222  
cotesdarmor.fr

\* Assez Facile



Min : **76 m**  
Max : **144 m**  
CUM : **+155 m**



# Circuit du BOIS DE LA RABASSE

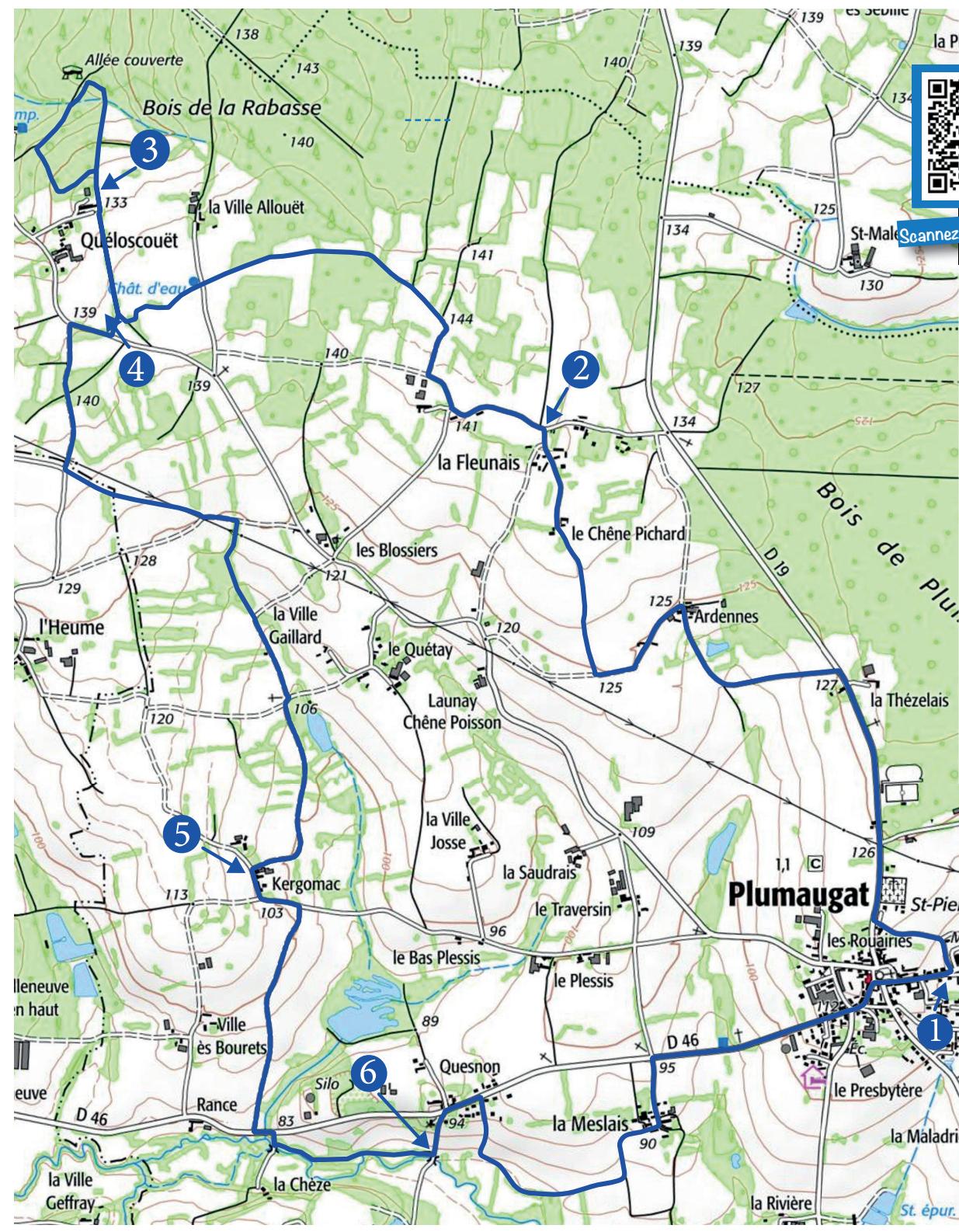
GPS : 48.25640 ; -2.3385

Salle des fêtes

Balisage : Jaune sur fond bleu



Scannez et suivez la trace !



Bonne direction



Changement de direction



Mauvaise direction

0 250 Mètres

## Bourg de Plumaugat :

Gîte « le Manoir de la Rivière » (15 pl, Rando Accueil)

Gîte « les Hirondelles »(27 pl), se renseigner à la mairie

**1** Au parking, remonter par la rue du Domaine de l'étang, longer la D 19 (▲) sur 800 m et s'engager à gauche pour rejoindre le lieu-dit « Ardennes ». Tourner à gauche et continuer sur le chemin agricole. Aller à droite, traverser le lieu-dit « Le Chêne Pichard » et poursuivre en direction de la Fleunais.

**2** Au carrefour, suivre à gauche la route. Après la ferme, prendre à droite sur le chemin d'exploitation durant 1 km. Au château d'eau, aller en face sur le chemin herbeux. A la fin du bosquet, tourner à droite, longer les champs et la ferme de Quéloscouët.

**3** Rentrer dans le bois de la Rabasse (allée couverte A/R sur 200 m). A la fourche, suivre à gauche le sentier et au virage, tourner à gauche, reprendre le chemin herbeux à droite. Relonger les champs puis la route à droite et regagner le chemin agricole.

**4** Au virage, aller à gauche sur le chemin herbeux, poursuivre à gauche et après 30 m, partir dans le chemin creux. Reprendre en face le chemin d'exploitation. Au calvaire, tourner à droite et rejoindre tout de suite à gauche le chemin agricole.

**5** A Kergomac, tourner à gauche sur la route pendant 220 m. Prendre le chemin jusqu'au croisement de la départementale. Longer la D 46 à gauche (▲) et traverser pour arriver au Pont. Avant le pont, rentrer dans le chemin creux longeant la Rance

**6** Remonter à gauche la route. Longer sur 50 m la D 46 (▲), descendre à droite le lotissement (fontaine) et continuer sur le chemin. Au carrefour, prendre à gauche et traverser le lieu-dit « La Meslais ». Relonger la D 46 (▲) sur 760 m (lavoir et calvaire) pour rejoindre l'église et faire 270 m jusqu'au parking.

GR®, GRP® et les signes de balisage correspondants (blanc/rouge et jaune/rouge) sont des marques déposées par la FFRandonnée

IGN © IGN 2020 - Autorisation n° 40-20.51  
Copie et reproduction interdite